



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 825-17

Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que:

Le conseil de la Ville d'Amqui a procédé à l'adoption du *Règlement n° 825-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* le 5 février 2018 dans le but de changer les dispositions concernant la largeur des allées d'accès à une propriété, de permettre les conteneurs à des fins d'entreposage dans la zone 311 Ib lorsqu'associés à des activités de récupération et triage et, de permettre les habitations bifamiliales isolées dans zone 135 Cc;

La MRC de La Matapédia a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 8 mars 2018, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 21 mars 2018.

Marie-Hélène Dupont
Avocate et greffière